

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE
– LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille dix, le 25 mars , le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance :

Date de convocation du Conseil communautaire : 17 mars 2010

Etaient présents :

- ARCINS : Claude GANELON, Daniel PARABIS
 - ARSAC : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT
 - CANTENAC : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Michel PICONTO
 - CUSSAC : Dominique FEDIEU, Emile MEDINA,
 - LABARDE : Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD
 - LAMARQUE : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
 - LUDON-MEDOC : Joseph FORTER, Roland HEBRARD, Guy GUINARD, Martine VALLIER, Jean-Pierre LAMY
 - MACAU : Christel COLMONT-DIGNEAU, Anne SAVIN de LARCLAUZE, Pierre CABANY
 - MARGAUX : Jacqueline DOTTAÏN, Jean-Marie GAY, Claude BERNIARD
 - LE PIAN-MEDOC : Didier MAU, Michel LANCADE, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Anne-Marie BENTEJAC, Christian VELLA, Josette JEGOU, Annick MORA
 - SOUSSANS : Pascal GALLEGO, Ludovic LALANDE, Pierre-Yves CHARRON
- Absents, excusés : Fabien CAILLER, Christine NADALIE

**Concerne : 10-23 Extension des locaux administratifs de la Communauté de Communes
– Demande de subvention au titre de la Dotation de Développement Rural 2nde part –
Décision**

Lors des deux délibérations précédentes, il a été fait état des travaux d'extension des locaux administratifs de la Communauté de Communes.

Cette extension est entièrement financée par la Communauté de Communes.

Il vous est proposé de solliciter les services de l'État afin de pouvoir bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation de Développement Rural 2nde part.

Cette DDR 2nde part soutient les projets qui favorisent le **maintien, la création, l'amélioration et le développement des services publics ou de services rendus au public en milieu rural.**

Le plan de financement sera le suivant :

Coût global	D.D.R.	Autofinancement
330 000 € H.T.	115 500 €	214 500 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

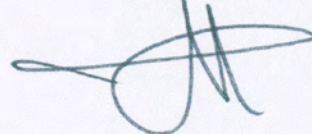
► **décide** de solliciter les services de l'État afin de pouvoir bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation de Développement Rural 2nde part, pour les travaux d'extension des locaux administratifs de la Communauté de Communes, selon le plan de financement ci-dessus.

*Certifié exécutoire :
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié ou notifié le*

Pour copie conforme
Arsac, le 26 mars 2010

Le Président,

Gérard DUBO



Acte classé**D2010-23**

1	2	3	4	5	6
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	AR reçu	> Classé <

Identifiant FAST : ASCL_3_2010-03-25T21-49-20.00 (MI22468473)

Identifiant unique de l'acte : 033-243301447-20100325-D2010-23-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Demande DDR 2ème part pour extension des locaux administratifs de la CdC

Date de décision : 25/03/2010



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers

Acte : [délib 10-23 DDR.PDF](#)

Préparé	Le 25/03/10 à 21:49	Par PERIER Jean-Marc
Transmis	Le 25/03/10 à 21:49	Par PERIER Jean-Marc
Accusé de réception	Le 25/03/10 à 21:55	
Classé	Le 26/03/10 à 08:39	Par PERIER Jean-Marc